

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2009 - AOUT 2010.

Approuvé le 22 juin 2010

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Carlos DE TROCH	
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Hans WANDERSTEIN (SAT Justice)	
3° un procureur général	Claude MICHAUX	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Johan DELMULLE	
6° un procureur du Roi	Jan POELS	
7° un juge d'instruction	Viviane JOLIET	
8° trois bourgmestres	Guy JEANJOT	

	Stefaan PLATTEAU Freddy THIELEMANS	
9° le commissaire général de la police fédérale	Fernand KOEKELBERG	
10° un chef de corps de la police locale	Dirk VAN NUFFEL	
Secrétaires (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	
	Emmanuel HELPENS	

Au cours de cette période d'activités, Monsieur Carlos DE TROCH est devenu DG SAT Intérieur en date du 1^{er} janvier 2010 et continue à représenter la Ministre de l'Intérieur. En principe, les mandats de 4 membres du Conseil fédéral de police (3 membres de la Justice et 1 Chef de corps de la police locale) aurait déjà dû être renouvelés courant novembre 2009 mais le ministre de la Justice n'a, à ce jour, pas encore communiqué de nom pour le remplacement des membres de la Justice.

Vu que ce dossier doit être soumis au Conseil des ministres, le service gérant cette problématique attend d'obtenir le dernier nom avant de soumettre le dossier complet.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

a) Les missions légales du Conseil fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil fédéral de police s'est réuni les 8 septembre 2009, 20 octobre 2009, 8 décembre 2009, 29 janvier 2010, 9 mars 2010, 4 mai 2010 et 22 juin 2010.

Le Conseil a examiné:

- le projet d'AM « profils AIG » qui lui a été soumis pour avis ;
- les courriers reçus de CCU et du SPF Santé publique en réaction au rapport des 10 années de la réforme des services de police ainsi que le projet de note y relatif ;
- l'influence que la note du ministre de la Justice sur la réforme de la Justice pourrait avoir sur le fonctionnement de la police ;
- le projet de note sur les perspectives du Président ;
- l'impact des restrictions budgétaires sur le fonctionnement de la police intégrée ;
- un projet de texte relatif aux perspectives d'avenir de la police ;
- une note sur le coaching des policiers, reçue du CG ;
- le projet d'AR relatif à la réorganisation de la police fédérale (le CG a signalé que ce projet doit encore être discuté avec les deux ministres et ce, en particulier pour la DGS qui ne comporterait plus que 4 piliers en lieu et place des 12 directions actuelles) ;
- la problématique du brevet de direction pour les dirigeants (« leiderschap »).

En outre, le Conseil fédéral de police :

- a reçu la ministre de l'Intérieur Annemie TURTELBOOM pour discuter du rapport des 10 années de la réforme des services de police et ce, afin de connaître les points prioritaires de la ministre.
- a assisté à une présentation « IPNS » (image du futur PNS 2012-2015), puis à deux représentations relatives à l'état d'avancement du dossier;
- a adopté le PV de synthèse relatif au rapport des « 10 années de la réforme des services de police » ;
- a reçu un feed-back de l'évolution du groupe de travail « article 44 » ;
- a eu une présentation par Monsieur PLATTEAU sur les Conseils et Collèges de police ;
- a écrit aux ministres de l'Intérieur et de la Justice pour attirer leur attention sur les conséquences engendrées par les restrictions budgétaires pour le fonctionnement de la police intégrée ;
- a eu une présentation relative à la Présidence Européenne belge ;
- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil fédéral de police ;
- a reçu un feed-back de l'évolution du groupe de travail « vision d'avenir pour la police » ;
- a eu une présentation de synthèse relative au projet « la police, une organisation apprenante ».
- a eu une présentation par les professeurs DE RUYVER et FIJNAUT : audit police de Gand: leçons générales à tirer.
- a eu un aperçu des initiatives en recrutement et des Plans d'action 'Recrutement & Sélection pour la police'.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- François ADAM – AIG ;
- Paul VANDENBERGHE – Directeur DG SP (gestion policière) ;
- Jean-Claude LEYS – Avocat général ;
- Catherine DE BOLLE – Chef de corps.

Durant la période d'activités, le Conseil a invité les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-Marie VAN BRANTEGHEM – DGS ;
- Monsieur Olivier LIBOIS – DGA ;
- Monsieur Paul VAN THIELEN – DGJ ;
- Madame Martine PATTIJN – CGOP/A;
- Monsieur Günter CEUPPENS – DG SP PSI (Politique de Sécurité Intégrale);
- Messieurs Bart DHOOGHE et Peter DE BUYSSCHER – CG I
- Madame Sofie DE KIMPE – DGS
- Monsieur Alfred MAHAUX –FGS
- Monsieur Alain GOERGEN- DGS
- Professeurs Brice DE RYUVER et FIJNAUT.

Bruxelles le, 22 juin 2010.

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE